# COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL DU DOCTORANT (CSI)

Textes de référence :

* Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat
* Décision du conseil de l’ED du 14 mai 2018
* Décision du conseil de l’ED du 16 juin 2020

1. **DEFINITION ET FONCTIONNEMENT DU CSI**

**Art. 13. de l’arrêté du 25 mai 2016 : «** Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s’appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l’entretien au directeur de l’école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conﬂit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d’organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l’école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ».

Le Règlement Intérieur de l’Ecole Doctorale voté au Conseil de l’ED du 14 mai 2018 a décidé à l’unanimité que   
« Le comité de suivi individuel du doctorant est constitué pour chaque doctorant dès sa première année d’inscription à l’UPF.

Ce comité est composé d’au moins deux membres titulaires du doctorat ne participant pas à la direction du travail du doctorant, dont au moins un membre extérieur à l’UPF ».

1. **CONVOCATION D’UN CSI**

La tenue d’un CSI suppose **qu’un rapport soit rédigé à son issue** par l’une ou l’ensemble des personnalités participant à ce comité. Ce rapport sera signé par toutes les parties prenantes.

Le comité de suivi individuel doit rendre un avis au préalable de chaque réinscription du doctorant (donc avant de s’inscrire en deuxième et troisième année de thèse).

Vous trouverez ci-après la trame du rapport de CSI **à remettre dûment renseigné et signé au secrétariat de l’ED : [ecole-doctorale@upf.pf](mailto:ecole-doctorale@upf.pf)**

# Rapport du comité de suivi individuel de (nom et prénom) : ……………………………………

## Date de la réunion du CSI : ……/……/ 20……

Actuellement en …e année de doctorat Date d’inscription en doctorat : Thèse dirigée/codirigée/co-encadrée par :

Laboratoire de recherche :

**Membres du CSI :**

**Objectifs du CSI :**

* Avis inscription en… année (obligatoire chaque année à partir de l’inscription en 1e année)
  + favorable réservé\*

\* Précisions sur les réserves du CSI (utilisez les deux pages suivantes si nécessaire)

* Autre (précisez) :

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

…

**Bilan du Comité de Suivi Individuel Avancement de la recherche :**

* **Satisfaisant** **Non satisfaisant**

**Points positifs Points à consolider**

**Éventuels conseils en compléments de formation**

**Commentaires complémentaires**

(si besoin, un document plus détaillé peut être annexé à ce rapport)

**En date du : …./…./……..**

**Signatures**

**Doctorant (e) :**

**Membres du CSI :**